JOURNAL MUNICIPAL DE BRIASTRE

SOMMAIRE

Mot du Maire p.3

Compte rendu réunion de conseil municipal p.4-8

Travaux p.9-11

Festivités p.12-14

Divers p.14-15

MOT DU MAIRE

Chères Briastroises, Chers Briastrois,

J'espère que la rentrée s'est bien passée pour chacun d'entre vous.
Malgré les fortes chaleurs que nous avons connues cet été, nous avons souhaité maintenir nos festivités. Seuls les jeux du 14 juillet ont dû être annulés, par mesure de sécurité et afin de préserver la santé de tous.
Ces épisodes de fortes chaleurs nous amènent également à réfléchir à l'organisation de nos manifestations dans les années à venir, en tenant compte des évolutions liées au changement climatique.

Comme vous pouvez le constater, notre commune poursuit sa politique d'investissement et d'amélioration de nos équipements et de notre cadre de vie :

- mise en place d'un véritable éclairage LED au complexe sportif ;
- installation de deux nouveaux pare-ballons ;
- réalisation de la dernière partie des trottoirs de la rue Paul Doumer
- élargissement du talus vers le chemin pavé Michael Goolaerts
- réfection de la ruelle des Nobles ;
- pose de deux portes à usage intensif à l'école maternelle et à la garderie ;
- remplacement des robinets à la cantine et à la salle Aragon ;
- plantations de haies et d'arbustes prévues au niveau de la chapelle du Sacré-Cœur, dans la cour de l'école, au coin des mamans ainsi que sur la place du village ;
- acquisition de mobilier urbain : bancs, barrières.

Tous ces travaux et aménagements participent à l'amélioration de notre commune et à la qualité de vie de ses habitants

Je souhaite également adresser tous mes vœux de réussite à Bénédicte pour son projet de chèvrerie et la vente de ses fromages.

Votre maire dévoué
Bruno LECLERCQ
Vice président de la CA2C

Conseil municipal du 14 septembre 2026

Envoyé en préfecture le 15/09/2026
Reçu en préfecture le 15/09/2026
Publié le
ID : 059-215901083-20260914-ERD_05_2026_1-DE

DÉPARTEMENT DU NORD *Arrondissement de Cambrai* *Canton le Cateau-Cambrésis* COMMUNE **De BRIASTRE** 59730	**REPUBLIQUE FRANCAISE** **CONSEIL MUNICIPAL** **SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2026, à 18h30** **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°ERD-05-2026-01**

L'an deux mille vingt-six, le 15 juin à 18h30, le Conseil Municipal convoqué en date du 07 septembre 2026, s'est réuni en séance publique, en mairie, sous la présidence de Bruno LECLERCQ Maire.

Nombre de membres en exercices : **14**	Présents	Absents excusés ayant donné pouvoir	Absents	Date de la convocation
	12	**2**	**0**	**07/09/2026**

L'an deux mille vingt-six, le 14 septembres, à 18h30, le Conseil Municipal convoqué en date du 07 septembre 2026, s'est réuni en séance publique, en mairie, sous la présidence de Bruno LECLERCQ Maire.
La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 07 septembre 2026.

Nombre de membres en exercices : 14

Etaient présents : LECLERCQ Bruno, LANGLET Martine, DHAUSSY Mariana, PLUVINAGE Romain, GABELLE Marie-Line, LECLERCQ Maxime, CORNET David, DEMURIEZ Francis, BARRA Romain, BERGER Noémie, FERBUS Audrey, SEGOND François.

Etaient absents excusés : FONTAINE Juliette et THELLIER Bernard.

Etaient absents :

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- FONTAINE Juliette a donné pouvoir à DHAUSSY Mariana.
- THELLIER Bernard a donné pouvoir à GABELLE Marie-Line

A été nommé comme secrétaire de séance : LANGLET Martine.

Le quorum est atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer

1. *APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN*

Le Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 15 juin 2026 est adopté à l'unanimité.

Le Maire,
Bruno LECLERCQ

MAIRIE DE BRIASTRE (NORD)

Le Secrétaire de Séance,
LANGLET Martine

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 15/09/2026
Publication le 15/09/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecou Citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

2. *TAXE SUR LA VACANCE DES LOCAUX D'HABITATION.*

Le Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 15 juin 2026 est adopté à l'unanimité.

Le maire de BRIASTRE informe le conseil municipal qu'à la demande du Conseiller aux Décideurs Locaux, nous annulons la délibération ERD-04-2026, car nous devions attendre la parution du décret fixant les zones tendues.
C'est pourquoi nous devons revoter.

Monsieur le maire expose les dispositions de **l'article 1407 bis du code général des impôts,** permettant au Conseil Municipal de Briastre, de fixer le taux de la taxe sur **la vacance des locaux d'habitation à 20 %.**

Rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée Liés à l'appréciation de la vacance Les dégrèvements en résultant sont à la charge de la collectivité.

EXPOSÉ DES MOTIFS

La Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis (CA2C) a engagé une réflexion globale sur l'habitat et la redynamisation des centres-bourgs, dans laquelle s'inscrit la lutte contre la vacance des logements. Dans ce cadre, la CA2C a décidé d'instituer la Taxe sur les Logements Vacants (TLV) sur son territoire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecou Citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Envoyé en préfecture le 15/09/2026
Reçu en préfecture le 15/09/2026
Publié le
ID : 059-215901083-20260914-ERD_05_2026_2-DE

Cette taxe vise à inciter les propriétaires de logements vacants depuis plus de deux ans à remettre leurs biens sur le marché, soit en location, soit en vente. Elle ne s'applique qu'aux logements non meublés et dont la vacance est volontaire, excluant ainsi les résidences secondaires meublées ou les logements inoccupés pour des raisons indépendantes de la volonté du propriétaire (travaux, force majeure, etc.).

Conformément aux dispositions législatives en vigueur, les communes membres de la CA2C ont la possibilité de percevoir elles-mêmes cette taxe sur leur territoire, plutôt que de laisser cette compétence à l'intercommunalité. En effet, si la commune décide d'instituer la taxe, elle en perçoit l'intégralité du produit. À défaut, c'est la CA2C qui en assure la perception.

Compte tenu de la demande en logements sur le territoire de Briastre et de la nécessité de lutter contre la vacance, il apparaît essentiel d'instituer cette taxe au niveau communal. Cette mesure permettra non seulement de générer des recettes fiscales, mais aussi d'encourager la remise sur le marché de logements disponibles, contribuant ainsi à l'attractivité du territoire.

Décision du CM : **VU l'article 1407 bis du Code général des impôts**, le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, fixe les taux de la taxe sur **la vacance des locaux d'habitation à 20 %.**

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an-susdits, Suivent les signatures….
Pour extrait conforme.

Le Maire,
Bruno LECLERCQ

MAIRIE DE BRIASTRE (NORD)

Le Secrétaire de Séance,
LANGLET Martine

3. TARIFICATION DES TICKETS DE CANTINE.

Le maire fait remarquer au conseil municipal que la commune n'a pas augmenté le tarif des repas de la restauration scolaire depuis le 01/09/2024, soit deux ans.

La société API Restauration, qui assure la livraison des repas dans notre école, nous a signalé une hausse tarifaire qui est dictée par l'évolution des indices INSEE, de leur branche d'activité, qui nous permet de bénéficier d'un service de qualité. Cette hausse est répercutée sur le prix des tickets de cantine dès le 1er septembre.

En conséquence, le conseil municipal est invité à valider le relèvement du prix du repas, qui passerait de 3,74 € à 4,00 €, les adultes à 5,00 € avec une entrée en vigueur fixée au 15 septembre 2026.
Après concertation, certains membres du conseil municipal demande 3.90 € :

Il est donc proposé un premier prix :

- 3.90 € pour le tarif enfant

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré (4 voix pour et 10 voix contre) est rejeté

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecou Citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Envoyé en préfecture le 15/09/2026
Reçu en préfecture le 15/09/2026
Publié le
ID : 059-215901083-20260914-ERD_05_2026_3-DE

Et un second prix pour le tarif enfant :

- 4.00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré (10 voix pour et 4 voix contre) est adopté

Le prix du repas des adultes :

- 5.00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré est adopté à l'unanimité.

Décision du CM : Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de passer le prix du repas de cantine de 3,74 € à 4.00 € le tarif enfant et 5.00 € pour le tarif adulte avec une entrée en vigueur fixée au 15 septembre 2026.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an-susdits, Suivent les signatures....
Pour extrait conforme.

Le Maire,
Bruno LECLERCQ

Le Secrétaire de Séance,
LANGLET Martine

MAIRIE DE BRIASTRE (NORD)

4. TARIFICATION DE LA GARDERIE.

Le maire fait remarquer au conseil municipal que la commune n'a pas augmenté le tarif de la garderie scolaire depuis le 01/09/2013, soit 13 ans.

En conséquence, le conseil municipal est invité à valider la hausse du tarif de la garderie scolaire, qui passerait de 0,50 € la demi-heure à 1,00 € la demi-heure, soit 2,00 € de l'heure, avec une entrée en vigueur immédiate.

Décision du CM

Après en avoir délibéré à l'humanité, le conseil municipal décide de passer le tarif de la garderie scolaire de 0,50 € la demi-heure à 1,00 € la demi-heure, soit 2,00 € de l'heure, avec une entrée en vigueur immédiate.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an-susdits, Suivent les signatures....

Pour extrait conforme.

Le Maire,
Bruno LECLERCQ

MAIRIE DE BRIASTRE (NORD)

Le Secrétaire de Séance,
LANGLET Martine

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 15/09/2026
Publication le 15/09/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecou Citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

5. MINI-CENTRE OCTOBRE.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal un mini-centre communal, du 19 au 23 octobre.

- Les horaires sont les suivants : de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30, à la journée.
- Pour un tarif de 5 € par jour et par enfant sera demandé aux familles.
- Il sera accessible à tous les enfants résidant ou scolarisés à Briastre de la maternelle au CM 2.
- Une cantine pourra être organisée si un minimum de 10 enfants y sont inscrits.
- Le tarif du ticket de cantine 4,00 € par enfant.
- Les paiements se feront en mairie par chèque, en espèces, à l'inscription avant le 02/10/2026. Cette modification rentrera en vigueur le 15/09/2026

Décision du CM : Après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la mise en place pour les vacances d'octobre, d'un mini-centre selon les modalités précédemment mentionnées.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an-susdits, Suivent les signatures....

Pour extrait conforme.

Le Maire,
Bruno LECLERCQ

MAIRIE DE BRIASTRE (NORD)

Le Secrétaire de Séance,
LANGLET Martine

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 15/09/2026
Publication le 15/09/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecou Citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

6. DECISION MODIFICATIVE N°3 (Vélo technique et Refroidisseur de bouteilles pour la salle des fêtes).

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du besoin de matériels, un vélo pour la technique et un refroidisseur de bouteilles pour la salle des fêtes, dont le montant s'élève à :

- 600.00 €, pour le vélo,
- 1 092.00 €, pour le refroidisseur de bouteilles pour la salle des fêtes,

.

TOTAL 1 692.00 €

Le Maire sollicite donc l'approbation du conseil municipal pour cette décision budgétaire modificative suivante :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télerecours Citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Envoyé en préfecture le 22/09/2020
Reçu en préfecture le 22/09/2020
Publié le
ID : 059-215901083-20260914-ERD_05_2028_00-DE

INVESTISSEMENT				
Chapitre	**Compte**	**Montant initiale**	**Modification (+/-)**	**Montant final**
Dépenses				
21	2188	1 015.56	1 692.00	2 707.56
TOTAL			**1 692.00**	
Recettes				
021	021	96 348.03	1 692.00	98 040.13
TOTAL			**1 692.00**	
FONCTIONNEMENT				
Chapitre	**Compte**	**Montant initiale**	**Modification (+/-)**	**Montant final**
Dépenses				
023	023	96 348.03	1 692.00	98 040.13
TOTAL			**1 692.00**	
Recettes				
0	0	0.00	0	0
TOTAL			**- 1 692.00**	

Décision du CM : Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal approuve les propositions modificatives de Monsieur le maire dans les conditions exposées ci-dessus

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an-susdits, Suivent les signatures….
Pour extrait conforme.

Le Maire,
Bruno LECLERCQ

Le Secrétaire de Séance,
LANGLET Martine

MAIRIE DE BRASTEE (NORD)

LES TRAVAUX

Tranchée effectuée par EITF pour l'éclairage en LED du terrain officiel de football.

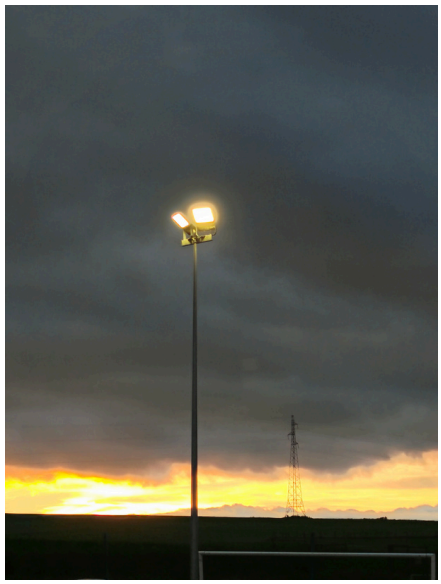

Remplacement du tuyau de gaz de l'école par le prestataire NP Energies.

Changement de la porte de la maternelle et de la garderie par SARL Morelle.

Désherbage manuel du cimetière par notre service technique.

Travaux de réfection de la ruelle des nobles avec la pose d'une bordure.

Repérage des secteurs pavés

Les membres de l'association Les Amis de Paris-Roubaix se sont rendus sur le terrain afin de repérer les secteurs pavés nécessitant une intervention. Grâce à notre don de pavés, des travaux de restauration pourront être réalisés, notamment au niveau de la stèle Delbergue de Saint Python ainsi que pour un secteur de Saulzoir, contribuant ainsi à la préservation de ce patrimoine emblématique.

Réfection du trottoir rue Paul Doumer par Leclercq TP.

Travaux d'assainissement par Noréade : remplacement de la canalisation de refoulement sous pression. Ces travaux permettront d'améliorer le transfert des eaux usées vers la station d'épuration de Solesmes.

Installation de deux nouveaux filets pare ballons au terrain officiel de football .

Les robinets de la cantine et de la salle Aragon ont été remplacés.

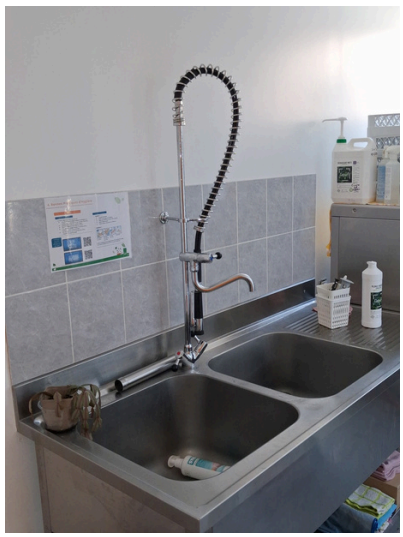

LES FESTIVITÉS

La brocante et le feu d'artifice.

Sous un beau soleil, la brocante a réuni exposants et visiteurs dans une ambiance conviviale et animée. En soirée, les festivités se sont achevées en beauté avec un magnifique feu d'artifice, venu illuminer le ciel et clore cette journée festive en apothéose.

Le 13 juillet a été célébré dans une ambiance festive et conviviale. Le défilé, mené par un char aux couleurs tricolores, a rassemblé petits et grands dans les rues de la commune. En soirée, le traditionnel bal populaire, s'est déroulé dans une salle des fêtes parée de bleu, blanc et rouge.

Cet été, l'accueil de loisirs a été organisé par l'organisme Vacances Plurielles. Les enfants ont été accueillis dans un cadre convivial et encadré, avec des activités adaptées et des moments de partage.

Nouveau à Briastre : des produits fermiers à base de lait de chèvre

Située au 21, rue Paul-Doumer, la Ferme de la Renaitsens propose désormais des produits au lait de chèvre, élaborés par Bénédicte et Lucien Martaux.

Élevées avec soin à Briastre, les chèvres de Lorraine, une race qui a failli disparaitre et qui reste encore menacée, produisent un lait de qualité qui permet de réaliser des recettes naturelles : fromage blanc nature ou épicé, riz au lait et semoule au lait.

Cette belle nouveauté met en valeur le savoir-faire local. Un projet d'agrandissement ainsi qu'une ouverture au public sont également prévus.

Permanence sociale

Le premier jeudi de chaque mois de 09h à 12h en mairie

Tenez votre chien en laisse

Legs Eloire

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au jeudi 12 novembre 2026.

Ce dispositif est réservé aux cinq premiers jeunes de 16 à 25 ans.

J'entretiens mon trottoir !

Pour le bien vivre ensemble !

Nouveaux arrivants faites-vous connaître !

La commune de Briastre souhaite la bienvenue à tous les nouveaux habitants.
Merci de vous présenter en mairie afin de vous accueillir dans les meilleures conditions et de vous fournir toutes les informations utiles.

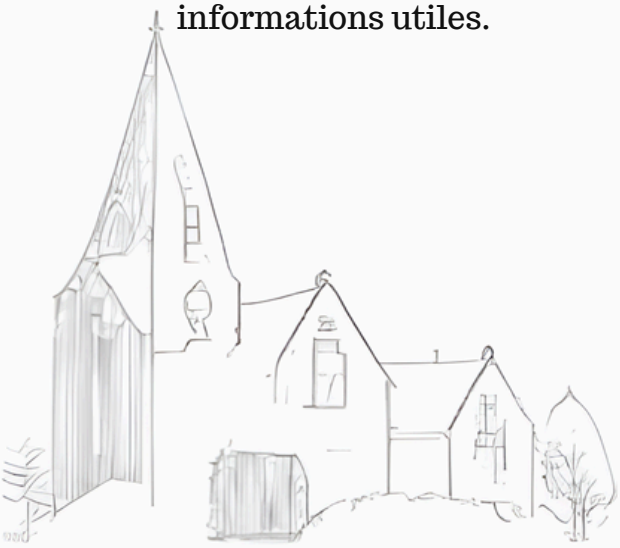

Les associations et leurs présidents (tes)

- US Briastre : Valentin Besin
- Patch'couture : Mariana Dhaussy
- APE Les Petits Briastrois : Audrey Ferbus
- Le Monde des Jeunes : Sylvie Lernon
- Partage Au Fil du Temps : Martine Mery
- Les Ch'tis Timbrés : Francis Florin
- Société de Chasse : Julien Largillet
- Association de Pêche L'Arc-en-Ciel : Jean-Louis Duprez
- Les Vieux Travailleurs : Martine Langlet
- Chorale des Jeunes : Florence Segond
- Miss Harmonie des Formes des HDF/Belgique : Céline Quersin

Retrouvez les coordonnées des associations en mairie

Merci à tous les bénévoles de faire vivre notre commune !

Agenda des manifestations octobre à décembre 2026

samedi 03 octobre : loto de l'APE
samedi 10 et dimanche 11 octobre : exposition du patch 'couture
dimanche 18 octobre : marche octobre rose par le monde des jeunes
Samedi 17 et dimanche 18 octobre : exposition des chti's timbrés
vendredi 30 octobre : halloween après midi par partage au fil du temps/ soirée par le monde des jeunes maison des associations
samedi 31 octobre : halloween par l'APE
mercredi 11 novembre : Cérémonie de l'Armistice
samedi 21 novembre : calendrier des associations/
concours de belote par le monde des jeunes
samedi 28 novembre : marché de noël par l'APE
samedi 05 décembre : Legs Eloire / goûter des séniors
samedi 12 décembre : Arbre de Noël de l'union sportive de Briastre
lundi 14 décembre : Distribution de friandises de Noël à l'école par la municipalité
mardi 15 décembre : goûter de noël par l'APE
vendredi 18 décembre : Fête de Noël de l'école
samedi 19 décembre : Colis des séniors/
arbre de Noël par partage au fil du temps

Numéros d'urgence

Police Gendarmerie	17
Pompiers	18
Samu	15
Numéro d'urgence à l'international (portable)	112
Gendarmerie de Solesmes	03 27 37 32 33
Urgence SMS	114

Nous contacter

03.27.37.35.12

mairiedebriastre@briastre.net

Nous retrouver

Groupe Facebook : commune de briastre

Panneau Pocket

Lien instagram

@briastre59730

Mentions legales
Bulletin gratuit
édité par la mairie de Briastre
Directeur de la publication
BRUNO LECLERCQ
MAIRE
conception et rédaction
Mariana Dhaussy
Adjointe à la communication
Date d'édition
Septembre 2026
Crédits photos
Mairie de Briastre
IPNS